

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 29 septembre 2025

Le 29 septembre 2025 à 18h,
le Conseil municipal dûment convoqué
s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-81 : Convention attributive des subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville pour 2025

Rapporteur : Nathalie LACUEY

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents :

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT
Régis DESCLAUX DE LESCAR - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie BIJOUX - Nicole BONNAL
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Kamel MEHERZI
Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Séverine CASTAGNET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal CAVALIERE à Jean-Jacques PUYOBRAU - Fatima SABI à Nathalie LACUEY
Hervé DROILLARD à Andrée COLLIN - Christophe BAGILET à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Cédric JUIF - Patrick DANDY à Nadine GRENOUILLEAU
Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL - Florent NAPOL à Alexandre BOURIGAULT
Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET - Jonathan SINSOU à Nicolas CALT

Absent :

Alexandre LEDOUX

Nombre de présents : 22 – Nombre de procurations : 10 – Nombre de votants : 32

Didier IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville de Floirac est éligible à la Dotation Politique de la Ville 2025 (circulaire ministérielle TERB1906948N du 26 mars 2019)

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 a transformé la Dotation de Développement Urbain (DDU) en Dotation Politique de la Ville.

Cette Dotation vise à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux actions développées au profit des habitants des quartiers les plus défavorisés de la commune. Par ailleurs, elle prend en compte la géographie prioritaire de la Politique de la Ville et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), dans le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Le périmètre d'intervention pour l'octroi de la

Dotation Politique de la Ville 2025 s'applique non seulement aux quartiers « Politique de la Ville » mais également aux secteurs périphériques, dès lors que, conformément à la logique de "quartier vécu", les actions ou les investissements profitent aux habitants des quartiers "Politique de la Ville".

Dans le but d'offrir des réponses adaptées et d'améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers les plus fragiles, certaines actions ont été retenues.

Les actions retenues pour la Dotation Politique de la Ville 2025 sont d'un montant général global de **159 378,00€**.

Action n° 1(Fonctionnement) : Fabrique citoyenne – Accès aux droits

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers, au titre des Transitions dans les Quartiers et titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs

- **Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers**
- **Orientation stratégique n°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire**

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- **Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux**

Au titre des Transitions dans les Quartiers

- **Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique**

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- **Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations**
- **Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville**
- **Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.**

La Fabrique Citoyenne est devenue, en moins d'une année, le lieu des démarches participatives de la ville, lieu ressource pour la ville de Floirac. Cet espace dédié, au cœur du centre commercial de Dravemont (QPV) a été transformé en espace convivial d'accueil, sans rendez-vous, déconstruisant volontairement ainsi l'ancienne image de la Mairie annexe et la notion de temporalité fixe créée au sein de nos administrations, qui facilite donc la relation de proximité aux usagers.

La Fabrique est dédiée au soutien aux démarches administratives, aujourd'hui pour grande partie dématérialisées, avec pour objectif de lutter contre la fracture numérique.

A la croisée des actions menées dans les secteurs socio-économiques, l'équipe d'aidants numériques accueille au quotidien les habitants du quartier et du haut Floirac principalement sur des thématiques diverses :

- Aide à la constitution de dossiers administratifs et aidants numérique sur les sites développés par le gouvernement tels ANTS ainsi que les sites officiels des partenaires sociaux (CAF / Pole Emploi/ Ameli – Sécurité sociale CMU / Centres de recouvrement et de surendettement / Impôts / Maison de la justice et du Droit, sites des mairies, etc.) ;
- En cohérence avec les actions du territoire et pour lutter contre la fracture numérique, la Fabrique s'est dotée de 4 postes informatiques, visant à faciliter l'accès voire rendre autonomes in fine les habitants pour effectuer leurs démarches administratives dématérialisées.
- L'équipe travaille à la demande des usagers sur de l'insertion professionnelle pour des publics éloignés de l'emploi (actions en partenariat avec Pole Emploi autour de la promotion des formations pour faciliter les accès aux secteurs les plus tendus ; aide pour les CV et les candidatures, coaching avant entretiens, mise en œuvre de projets, relais

- sur l'ADIE et autres organismes de soutien aux démarches de constitution d'entreprises en partenariat avec la Maison des Initiatives).
- Soutien dans les accès aux droits d'urgence : partenariats directs avec la MDSI, le CCAS, le CAIO, ALIFS, l'ADEC, la Mission Locale, l'AJHAG, le secours populaire, les primo-arrivants, la préfecture de la Gironde sur les demandes nombreuses de titres de séjour etc.
 - Partenariats extérieurs par la mise en place de permanences de structures externes : CCAS, Prado, RAM, Pole Emploi, Conseil Citoyen, Permanences du Maire, etc.
 - La Fabrique a pour fonction aussi de coordonner la mise en place et d'assurer le suivi des Budgets participatifs municipaux, qui sollicitent la participation citoyenne par le dépôt de projets d'intérêt général par les habitants, mis en place depuis 3 années dans la commune avec succès.
 - L'emprunt gratuit de vélos électriques, trottinettes, vélo-cargo ainsi que d'un vélo taxi, tous issus des budgets participatifs, facilite aussi la mobilité des floiracais.

Au-delà de ce cadre d'aidants, la Fabrique permet de passer des moments agréables et conviviaux à lire le journal, jouer à des jeux de société, échanger avec les autres habitants, s'informer sur les enjeux de la Commune et des projets de la Ville.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 200 000,00€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 15 %.

Subvention DPV sollicitée : 30 300€

Action n° 2 Epicerie solidaire

Cette action répond au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- **Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux**

Au titre des Transitions dans les Quartiers :

- **Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique**

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :

- **Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale**
- **Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social**

La mairie de Floirac, par l'intermédiaire de son CCAS, pilote une épicerie solidaire implantée au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Ce dispositif contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire tout en favorisant l'autonomie par une approche globale et participative.

Public bénéficiaire :

Le dispositif s'adresse principalement aux habitants des quartiers prioritaires de la commune, orientés par les services sociaux du CCAS ou des partenaires. Il concerne notamment les familles à faibles ressources, les personnes isolées, les jeunes en insertion et les allocataires de minima sociaux.

Objectifs :

- Assurer un accès régulier à une alimentation de qualité pour les personnes en situation de précarité ;
- Favoriser l'autonomie des bénéficiaires par un accompagnement social et des ateliers thématiques ;
- Créer un espace d'accueil, d'écoute et d'échanges permettant de rompre l'isolement ;
- Contribuer à la cohésion sociale et à l'inclusion dans les quartiers prioritaires.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour environ 140 000,00€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 11.43%.

Subvention DPV sollicitée : 16 000€

Action n° 3 Animations seniors

Elle répond au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux

Au titre des Transitions dans les Quartiers :

- Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :

- Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

La ville de Floirac par l'intermédiaire de son CCAS met en œuvre la politique sociale de la commune en faveur des publics les plus fragiles. Il développe une action de proximité en lien avec les services municipaux, les partenaires institutionnels, associatifs et médico-sociaux.

Parmi ses missions, l'accompagnement des personnes âgées constitue un axe prioritaire, à travers des actions visant à prévenir la perte d'autonomie, rompre l'isolement et favoriser le lien social.

Contexte et enjeux :

Le vieillissement de la population sur le territoire communal s'accompagne de défis sociaux importants : isolement, précarité, perte d'autonomie progressive. Ces facteurs peuvent affecter fortement la qualité de vie des aînés.

Face à ce constat, le CCAS de Floirac a mis en place une programmation d'animations régulières et diversifiées à destination des seniors, afin de :

- Préserver leur autonomie le plus longtemps possible ;
- Encourager la participation sociale ;
- Rompre l'isolement et favoriser les liens intergénérationnels ;
- Proposer des espaces de convivialité, de découverte et de bien-être.

Ces actions sont principalement organisées dans les quartiers prioritaires de la ville, au sein d'équipements de proximité (salles municipales), afin de garantir un accès facilité aux habitants les plus éloignés de l'offre sociale et culturelle.

Bilan animations 2024 :

En 2024, plus de 180 seniors ont participé à au moins une activité proposée par le CCAS.

Les retours des participants sont très positifs, soulignant le sentiment d'utilité, de bien-être et de plaisir retrouvé dans le cadre des animations. L'accueil chaleureux et la diversité des thématiques sont régulièrement mis en avant.

Suivi et évaluation :

Le CCAS assure un suivi quantitatif et qualitatif des actions mises en œuvre :

- Enregistrement du nombre de participants à chaque activité ;
- Bilans d'évaluation auprès des animateurs et des usagers ;
- Recueil de la satisfaction par questionnaires anonymes ;
- Analyse des besoins émergents pour ajuster les contenus proposés ;
- Suivi spécifique des personnes repérées comme isolées ou fragiles, dans une logique de parcours individualisé.

Par ces actions, le CCAS de Floirac poursuit son engagement en faveur du bien-vieillir à domicile, en créant les conditions d'un accompagnement global et bienveillant des seniors. La concentration des activités dans les quartiers prioritaires, ainsi que l'attention portée aux personnes isolées, traduisent la volonté de renforcer l'inclusion et la proximité.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 25 000,00€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 12%.

Subvention DPV sollicitée : 3 000€

Action n°4 M270 information, orientation, lieu de vie

Au titre Des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- Orientation stratégique n°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire
- Orientation stratégique n°3 : Accompagner l'entrepreneuriat dans les quartiers et notamment celui des femmes

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux

Au titre des Transitions dans les Quartiers :

- Orientation stratégique n° 9 : Accompagner la transition écologique
- Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique
- Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique
- Orientation stratégique n° 12 : Accompagner la transition démocratique

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :

- Orientation stratégique n° 13 : Du « projet urbain au projet humain »
- Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale
- Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

M270 Lieu de vie :

La M 270 est une structure localisée dans un quartier prioritaire avec une ouverture large et repérée par les habitants floracais et métropolitains permettant l'orientation, l'identification et la mise en relation avec les différents partenaires du territoire. Dans le cadre de la cohésion sociale et de la participation des habitants à la mise en place d'animations citoyennes, le lieu est cogéré avec le Groupe Relais Habitants qui mènent différentes actions dans l'accueil de la structure et sur l'ensemble du territoire.

Lieu ressource pour les associations :

Les équipes de la M270 veillent à mettre en œuvre toute initiative qui contribue à promouvoir et favoriser le développement de la vie associative.

En adéquation avec les objectifs de la M.270, différentes associations interviennent dans le lieu et sont accompagnées par les équipes des services Vie Locale et Vie associative.

M270 intergénérationnelle :

Le lieu permet de mettre en place des actions qui favorisent le lien intergénérationnel reposant sur la transmission d'expériences et de savoirs via l'échange. Cela renforce les relations familiales, la solidarité locale et fait circuler le savoir et les compétences.

L'expérience intergénérationnelle permet de dépasser les clichés, en luttant contre les préjugés négatifs que nourrit chaque génération contre les précédentes ou les suivantes.

Rencontres citoyennes :

La M270 participe au partage d'information et à l'accompagnement des habitants dans les différentes instances de la « démocratie participative ».

Les rencontres citoyennes sur la ville et la métropole visent à maintenir un bon niveau d'information concernant les différents projets sur le territoire

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 8 600 €, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 29.07%.

Subvention DPV sollicitée : 2 500€

Action n° 5 (Fonctionnement) : Animations de territoire

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Tout l'été, comme l'année dernière, la Ville organise des séances de sports et loisirs dans le cadre du dispositif CAP33 (activités culturelles et sportives, en famille ou individuellement). Ces séances sont déployées sur l'ensemble du territoire, avec une récurrence dans les quartiers prioritaires.

Du 3 juillet au 31 août ce sont plus 24 séances hebdomadaires de découverte, d'approfondissement et tournois – encadrées par des éducateurs et certaines associations floracaises – qui sont proposées dans toute la ville : pilates, badminton, yoga, rugby, pétanque, marche, battle archerie, hand fauteuil, tricot...

Nouveautés cette année :

- Des Journées Olympiques chaque mercredi et jeudi pour expérimenter des sports représentés aux Jeux Olympiques
- Des bases CAP33 tous les après-midis au stade Guyon : un animateur proposera différentes activités avec du matériel

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour un montant de 52 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 38.46%.

Subvention DPV sollicitée : 20 000€

Action n° 6 (Fonctionnement) : Les interventions des médiateurs

Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'Insertion et l'Emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers
- Orientation stratégique n°2 : Encourager le développement économique dans les quartiers et notamment l'économie sociale et solidaire

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage
- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Au titre des Transitions dans les Quartiers :

- Orientation stratégique n° 9 : Accompagner la transition écologique
- Orientation stratégique n° 10 : Accompagner la transition démographique

- **Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique**
- **Orientation stratégique n° 12 : Accompagner la transition démocratique**

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs :

- **Orientation stratégique n° 13 : Du « projet urbain au projet humain »**
- **Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale**
- **Orientation stratégique n° 15 : Favoriser la tranquillité des quartiers et le lien social**

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- **Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations**
- **Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville**
- **Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.**

Les médiateurs interviennent sur l'ensemble des thématiques du contrat de ville. Ils participent conçoivent et mènent des actions préventives des conflits dans les espaces publics. Ils ou elles interviennent sur des situations de dysfonctionnement social. Ils/elles régulent les conflits par le dialogue et propose des solutions

- Conflits de voisinage
- Nuisance sonore
- Conflits avec les institutions et les partenaires
- Sécurité voirie
- Incivilités
- Détresse sociale et accompagnement à la personne

Les médiateurs répondent aussi aux difficultés des habitants à travers des réponses au plus près de la population avec des horaires atypiques.

C'est dans ce cadre que le service médiation intervient principalement dans les QPV en collaboration de partenaires de territoire

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 54 243€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 47.93%.

Subvention DPV sollicitée : 26 000€

Action n° 7 (Fonctionnement) Permis de conduire

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- **Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage**
- **Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse**

Le Permis Citoyen est un dispositif qui doit permettre à de jeunes floracais (âgés de 18 à 25 ans) de se construire un projet professionnel en levant les freins de la mobilité. Après un passage devant une commission d'élus, une aide financière comprise entre 500 et 800 € est allouée aux jeunes en fonction de leurs profils et du projet présenté. En contrepartie, les jeunes concernés doivent effectuer 30 heures de bénévolat au sein d'un service de la mairie de Florac. Cette action doit concourir à remettre de la confiance entre l'institution et les jeunes par une prise en compte des demandes et en présentant leur projet devant une commission d'élus.

Ces jeunes sont repérés sur l'ensemble de notre territoire et ce dispositif peut s'inscrire dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 8000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 50 %.

Subvention DPV sollicitée : 4 000 €

Action n° 8 (Fonctionnement) Formation aux Métiers de l'animation**Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :**

- **Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers**

L'aide à la formation est un dispositif qui accompagne les jeunes de la ville repérés pour la formation aux métiers de l'animation. Cette action doit permettre une première expérience professionnelle en s'engageant pour la Ville.

Elle doit contribuer à une certaine forme de structuration personnelle et doit concourir aux objectifs du contrat de ville.

Les habitants des QPV bénéficient de ce dispositif à travers des notions d'accessibilité, de participation et de mixité.

Les Floiracais à partir de 16 ans (formation métiers de l'animation) sont concernés.

Ce dispositif peut s'inscrire également comme le permis de conduire citoyen dans un parcours de prévention et d'insertion sociale.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 8 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 25 %.

Subvention DPV sollicitée : 2 000 €

Action n°9 (Fonctionnement) : Forum accès au droit**Au titre des Quartiers favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :**

- **Orientation stratégique n°1 : Mieux repérer et mieux accompagner vers l'insertion et l'emploi notamment les femmes et les jeunes des quartiers**

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- **Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage**
- **Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse**
- **Orientation stratégique n°6 : Réduire les inégalités en matière de santé notamment en matière de santé mentale**
- **Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux**
- **Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes**

Au titre des Transitions dans les Quartiers :

- **Orientation stratégique n° 11 : Accompagner la transition numérique**

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- **Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations**
- **Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville**

Le forum de l'accès au droit est accessible gratuitement à toutes personnes sans aucune condition d'accès.

Il s'agit de favoriser le recours à des professionnels, dont les domaines de compétences sont parfois méconnus. Cette journée peut ainsi réunir une trentaine de partenaires institutionnels, administratifs, professionnels du droit ou associatifs

Le renforcement de la visibilité des dispositifs existant auprès des habitants et des professionnels de proximité est important car il permet de mieux orienter les usagers et d'éviter le phénomène de non-recours.

Plusieurs thèmes sont abordés : démarche administratives, numérique, santé, droits.

Itinérance :

Afin de prendre en compte les problématiques de mobilité sur le territoire et pour favoriser l'aller-vers, il a été choisi de mettre en place cette action de manière itinérante.

Pour la première année, il sera proposé une journée dans le bas-florac et une journée dans le haut-Florac, et dans les 2 QPV.

Déroulement :

- Espace avec stands pour chaque thématique.
- Un accueil pour orienter au mieux le public
- Des animations : mini-conférence, jeux de piste, espace de convivialité, espace numérique, etc.

Cette démarche étant partenariale avec une vocation de co-construction et de coanimation, cette proposition de déroulement sera étoffée et doit être appréhendée de manière évolutive. D'autre part, cette action devra être adaptée à l'évolution des besoins des habitants.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 22 000€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 46.76%.

Subvention DPV sollicitée : 10 288€

Action n° 10 (fonctionnement) : Labo jeunes Floracais

Période de réalisation : année 2025

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- **Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse**
- **Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux**
- **Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes**

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- **Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations**
- **Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville**
- **Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.**

La ville de Florac souhaitant développer des projets en direction du public adolescent dans l'objectif de les rendre autonome et responsable dans la conduite de leur projet et étant très impliquée dans les démarches participatives, c'est tout naturellement que l'idée de former un conseil culturel de jeunes adolescents est née. Ce projet s'inscrit également dans une dynamique nationale, de créer des instances de dialogues avec les jeunes dans les structures artistiques et culturelles.

L'objet de ce conseil des jeunes « Labo Jeune Floracais » est de créer un projet dans lequel des jeunes adolescents âgés entre 14 et 17 ans s'investiront autour d'un ou de projets artistiques et culturels avec 3 objectifs principaux :

- Favoriser l'interculturalité : faciliter les rencontres culturelles, faire se rencontrer une pluralité de cultures
- Favoriser l'expression culturelle des floracais.e.s : développer la capacité des jeunes à s'exprimer artistiquement, encourager les initiatives culturelles des jeunes
- Développer l'apprentissage, la formation des jeunes : développer les compétences des jeunes et favoriser leurs apprentissages

Après une soirée de lancement le 12 octobre

Phases du projet :

- Soirée de lancement
- Phase de découverte et cohésion du groupe : ateliers théâtre ; sorties à des spectacles ; rencontre d'artistes et techniciens du spectacle

Création d'un spectacle pluridisciplinaire sur la notion de « préjugés » avec l'organisation d'un séjour interculturel à Paris pour nourrir la réflexion sur cette thématique.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 14 000,00€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 10.71%.

Subvention DPV sollicitée : 1 500€

Action n° 11 (Fonctionnement) : Action de médiation culturelle EAC QPV

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse
- Orientation stratégique n°7 : Renforcer l'accès à tous les droits sociaux
- Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes

Au titre Des quartiers plus inclusifs et pleinement acteurs :

- Orientation stratégique n° 16 : Lutter contre toutes formes de discriminations
- Orientation stratégique n° 17 : Faire de l'Égalité Femme/Homme une thématique forte du contrat de ville
- Orientation stratégique n° 18 : Renforcer l'adhésion aux valeurs de la république et la laïcité.

La ville de Floirac a toujours mis en avant l'accompagnement et l'éducation de ses enfants, pour les aider à se construire, devenir des citoyens engagés, sereins et acteurs de la vie de la cité.

En intervenant de manière significative sur tous les temps de l'enfant y compris sur ceux de la petite enfance, la ville a choisi de s'engager au-delà des compétences obligatoires en association avec les familles, l'Éducation Nationale, les partenaires sociaux ainsi que le milieu associatif afin de porter au plus haut chacun de ses enfants

L'éducation artistique et culturelle participe à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances en permettant que l'enfant soit bien au centre du projet, en vue de sa réussite.

L'axe de de l'EAC occupe une place prépondérante dans le projet culturel. Pour favoriser l'accessibilité à l'EAC, la ville a fait le choix que toutes les offres soient gratuites de la petite enfance aux classes élémentaires.

Les dispositifs d'EAC sont construits dans une dynamique globale au sein de la DAC (lecture publique ; spectacle vivant et enseignement spécialisé), dans un souci :

- De diversifier les champs disciplinaires
- D'équilibrer des propositions sur la base des 3 piliers (fréquenter ; pratiquer, s'approprier)
- D'équilibrer ces dispositifs sur les trois temps de l'enfant (scolaire ; péri scolaire et extrascolaire)

Il s'agit de développer des projets facilitant les rencontres entre les artistes invités et les publics dans différents domaines que sont : le spectacle vivant dans et hors les murs ; la lecture publique ; l'enseignement artistique ; l'éducation artistique et culturelle et la valorisation du patrimoine. Il œuvre depuis quelques années au développement des publics dans leur diversité à travers de nombreuses actions autour de la saison culturelle.

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 25 570,00€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 11.34%

Subvention DPV sollicitée : 2 900€

Action n° 12 (Fonctionnement) : Comités de lecture**Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :**

- **Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage**
- **Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse**
- **Orientation stratégique n°8 : Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment des jeunes et des femmes**

A Floirac, deux comités de lecture se déploient sur le territoire, il s'agit du Club ados porté par la médiathèque et du comité de lecture Culture'REP, coorganisé avec la coordination REP du secteur.

Pour le Club Ados, le but est de promouvoir la lecture chez les adolescents en créant un groupe dynamique de rencontres, de partages. Les objectifs sont les suivants :

- Accueillir, animer et accompagner le club (à partir de 12 ans) tout au long de l'année (6 RV annuels)
- Valoriser les collections existantes et faire participer les jeunes à la politique documentaire de la structure

Proposer une sortie en librairie pour assister à un office spécialement programmé pour eux et leur permette de choisir des livres sur place pour intégrer les collections de la médiathèque
Mettre en place une action de mise en lumière des coups de cœur des ados (rédaction de critiques...)

Pour le comité lecture Cultu'REP, il s'agit de faire du lien entre les élèves, leurs familles, les écoles, la médiathèque et le collège Mandela (QPV Jean Jaurès) et amener les familles et les élèves à découvrir et à se familiariser avec leur collège de secteur dès le plus jeune âge.

Il a été rapidement constaté que la proposition de type "comité de lecture" aux domiciles de familles allophones était problématique à divers niveaux. Afin d'améliorer l'engagement des familles dans ce projet, il a été proposé que la médiathèque soit placée en tant que facilitatrice.

Dans ce cadre, la médiathèque propose une sélection d'ouvrages, les acquière et les mets à disposition des familles ; accueille la soirée de lancement et y propose des temps de lecture et de découverte des ouvrages, réalise des lectures enregistrées (QR code accessible sur les livres) et accueille les groupes d'alphabétisation autour d'ateliers de découverte des livres...

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 3 900,00€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 10%

Subvention DPV sollicitée : 390€

Action n° 13 (Fonctionnement) : Séjours été 2025**Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :**

- **Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse**
Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale
- **Orientations stratégiques N°10 : Les séjours vacances organisés par la ville doivent garantir l'équilibre social des enfants qui partent en séjour 5/17 ans.**

Cette action répond également à la lutte contre les inégalités sociales en pratiquant une politique tarifaire avantageuse envers les familles, qui souhaitent que leurs enfants bénéficient d'activités de loisirs et culturelles durant les vacances estivales « hors les murs ».

C'est aussi accueillir, dans les meilleures conditions de sécurité et pédagogique, les enfants du territoire autour de 3 axes :

- L'accessibilité,
- La fraternité,
- La lutte contre les stéréotypes pour l'ensemble des tranches d'âges :
 - o (Enfants âgés de 5 à 17 ans).

Comme chaque année une attention particulière est donnée aux enfants des familles se situant en QPV.

- 4 séjours sont programmés.

Cette action est inscrite au titre de Fonctionnement pour 25 305€, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 39.52 %.

Subvention DPV sollicitée : 10 000€

Action n° 14 (Fonctionnement) : L'Etang Heureux

Au titre des Quartiers plus ouverts, plus attractifs et plus sûrs

- **Orientation stratégique n° 14 : Mener une ambitieuse politique de mixité sociale**

Cette action s'inscrit dans la dynamique de mobilisation des habitants sur des projets d'animation portés par le service Jeunesse, la Direction de l'Action Culturelle et le Service Médiation. C'est une initiative originale de proximité, en lien avec les bailleurs et l'ensemble des partenaires du territoire.

Découvrir, vivre et profiter de l'étang Floracais, véritable site pittoresque appartenant au patrimoine de notre ville.

Cela permettra aux habitants de pouvoir profiter des activités balnéaires habituellement pratiquées sur notre littoral.

En effet, nous proposerons aux habitants qui ne partent pas forcément en vacances de venir profiter en famille d'activités ludiques, de détente et de moments conviviaux à ce titre 9 soirées avec concerts sont organisées sur cette période.

Ces actions sont programmées pour enrichir l'offre et viennent en complémentarité avec des offres autour d'autres actions sociales et culturelles proposées par la Ville ou par d'autres partenaires

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 28 3500€, et elle est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 40.46 %.

Subvention DPV sollicitée : 11 500€

Action n° 15 (Fonctionnement) : Classes de découverte Séjours Ecoles QPV

Au titre de l'Emancipation dans les quartiers :

- **Orientation stratégique n°4 : Favoriser et accompagner la réussite éducative de toutes et tous en collaboration avec les parents et mieux lutter contre le décrochage**
- **Orientation stratégique n°5 : Développer et mener une stratégie jeunesse**

Les écoles sont libres d'organiser le séjour avec le prestataire de leur choix et de choisir les classes/niveaux qui en bénéficient.

La Ville verse une subvention à l'Office central des coopératives scolaires avec la répartition ci-dessous :

Dotation par élève : 55.00€

Cette action est inscrite au titre du fonctionnement pour 63 871,50 €, et il est sollicité dans le cadre de la DPV une subvention à 29.75%.

Subvention DPV sollicitée : 19 000€

Vu l'article 107 de la loi de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 ;
Vu l'article 141 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;
Vu l'article 156 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-2 ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Médiation Insertion Emploi Solidarités internationales, Numérique du 17 septembre 2025 ,

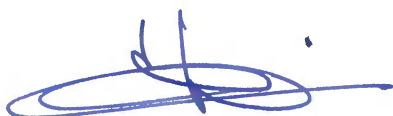
Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la convention ci-jointe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à la mise en œuvre de la Dotation Politique de la Ville 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Didier **IGLESIAS**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication